

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 16 mai 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	10 mai 2022	10 mai 2022
23	14	14+6		

Délibération n° 2022DE05-0036 : Budget Supplémentaire 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 16 mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Christophe PARION, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : ROBLIN Christèle, LAMBERT Marc-Antoine, GRIMAUD Fanny

Membres absents représentés : RAVON Claude (donne pouvoir à BOUCARD Jean-Yves), PROQUIN Jean-Luc (donne pouvoir à YVON Martine), DUMONT Isabelle (donne pouvoir à SIMONNEAU Micheline), LLEU Martine (donne pouvoir à BONNIFAIT Cécile), GROLAUD Rémi (donne pouvoir à ALBERT Jackie), MORENNE Patrick (donne pouvoir à MALTERRE Jean-François)

Secrétaire de séance : KAMP Berend

Rapporteur : M. Dubourgnoix

M. Dubourgnoix informe l'assemblée délibérante que le budget supplémentaire vient réajuster et compléter en cours d'année le budget primitif et que celui-ci doit seulement être adopté avant la date limite du 31 décembre.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget supplémentaire 2022, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 132 630.57 €
- Dépenses et recettes d'investissement 698 883.71 €

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	132 630.57	132 630.57
Investissement	698 883.71	698 883.71
TOTAL	831 514.28	831 514.28

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-4 et suivants ;

Considérant le projet de budget supplémentaire 2022 présenté en détail aux Conseillers Municipaux,

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 voix contre (MM. Kamp et Malterre (porteur d'un pouvoir)) et 17 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le budget supplémentaire 2022 arrêté comme suit,

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	132 630.57	132 630.57
Investissement	698 883.71	698 883.71
TOTAL	831 514.28	831 514.28

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220516 – 2022DE05-036 _____ --BF
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 19 / 05 / 2022
Rendu exécutoire le 20 / 05 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 18 mai 2022
Le Maire,

Walter GARCIA.

